



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

---

### Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Piopolis que conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec :

- Le budget pour l'année financière 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le mardi 17 décembre à 19 h à l'édifice municipal au 403 rue Principale, Piopolis.
- Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Piopolis, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**EMMANUELLE FREDETTE**

Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Piopolis, certifie par la présente avoir publié, en date du 5 décembre 2024, l'avis public du budget 2025 ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.



Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière